

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°049 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-015/PRES-TRANS DU 30 DECEMBRE 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2022041/PR BF 2022 22 00, SIGNE LE 30 JUIN 2022 A LOME EN REPUBLIQUE TOGOLAISE, ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DE LA PHASE 3 DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES LOCALES DU BURKINA FASO (PADEL)

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député **Dr Diédon Alain HIEN**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 26 juillet de 14 heures 10 minutes à 14 heures 50 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail dans sa salle, sous la présidence du député Moussa KONE, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2022-015/PRES-TRANS du 30 décembre 2022 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2022041/PR BF 2022 22 00, signé le 30 juin 2022 à Lomé en République togolaise, entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de Développement (BOAD), pour le financement partiel de la phase 3 du Programme d'Appui au Développement des économies locales du Burkina Faso (PADEL).

Auparavant, la CDD, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation le mercredi 19 juillet 2023, de 09 heures 35 minutes à 16 heures 35 minutes, au cours de laquelle elle a synthétisé ses préoccupations. Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la COMFIB saisie au fond, par le député Dr Diédon Alain HIEN, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Ministre a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- justification du programme ;
- objectifs du PADEL ;
- résultats attendus ;
- composantes du projet ;
- groupes cibles et bénéficiaires du programme ;
- financement du programme ;
- caractéristiques du prêt ;
- conclusion.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2. Débat général

Suite à l'exposé de madame le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Les préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- l'absence de la région du Sahel parmi les régions concernées par le projet ;
- les réalisations et les montants des financements des deux premières phases du projet ;

- l'arrimage du projet au Plan d'action et de stabilisation pour le développement (PA-SD) adopté par la Transition ;
- la notion d'« unités de production informelles » ;
- le sort réservé aux infrastructures socio-économiques non achevées qui se trouvent en situation d'abandon ;
- les mesures envisagées par le Gouvernement pour rendre effective l'occupation des infrastructures socio-économiques réalisées au profit des populations ;
- la date de début effectif du projet ;
- le taux concessionnel, vu le taux d'intérêt prévu qui est de 5,20 % ;
- l'état des lieux sur les disparités intra et inter-régionales ;
- les partenaires qui interviennent dans le financement de la troisième phase du PADEL et les parts apportées par chacun d'eux ;
- le bilan fait par le Gouvernement sur le premier projet de PADEL et le taux d'occupation des infrastructures réalisées ;
- l'association des bénéficiaires au ciblage des sites de réalisation des infrastructures marchandes ;
- la période de fonctionnalité des infrastructures réalisées par le projet ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour l'occupation des infrastructures réalisées, au regard de l'inoccupation de certaines infrastructures créées par les précédents projets ;
- le bilan de la phase pilote du PADEL depuis sa création ;
- les conditions d'obtention de financement des microprojets.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

De ces échanges, la CDD note le taux concessionnel très élevé du présent accord de prêt.

Néanmoins, se fondant sur l'appropriation du dossier et sur l'audition du Gouvernement, la Commission du développement durable estime que la ratification de l'ordonnance permettra de :

- réduire les disparités infrastructurelles inter et intra régionales en fournissant des infrastructures socio-économiques de base aux populations, aux collectivités territoriales et aux petites et moyennes entreprises ;
- bâtir des économies locales dynamiques, prospères et inclusives au Burkina Faso ;
- contribuer à lutter contre la pauvreté par la création de richesses additionnelles.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

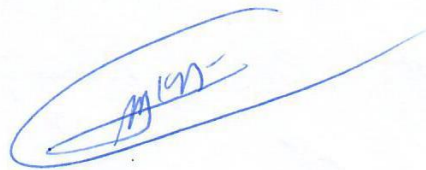
Ouagadougou, le 26 juillet 2023

Le Rapporteur



Dr Alain Diédon HIEN

Le Président



Moussa KONE
Officier de l'Ordre de L'Etalon

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	TUINA Kanibè	PRCE
3.	SIDIBE Mariam	PP
4.	HIEN Diédon Alain	OSC
5.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR
6.	KABRE Kalifa	FVR
7.	KABRE Aboubacar	PRCE
8.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PRCE
9.	ZONGO Sayouba	PRCE
10.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	BONZI Nonyeza	FVR
2.	NIGNAN Dida	FDS

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique du Président
2.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur parlementaire
3.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur Parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
6.	YAMEOGO Gustave Marie Kiswendsida	Stagiaire